

JE T'ASSISTE, TU M'EXPLOITES

On les croit statutaires, elles sont prestataires ; on les croit intégrées, elles sont marginalisées.

Cette histoire commence le jour où une direction d'EDF décide de renouveler un contrat de prestation impliquant une quarantaine d'assistantes de direction. Certaines travaillent pour UTO (Unité Technique Opérationnelle) depuis les années 80. Le personnel de l'unité pense que toutes ces salariées, intégrées dans les locaux, au milieu des équipes pour lesquelles elles travaillent, sont au statut. C'est faux. Jusqu'à juillet 2017, leur situation n'apparaît pas au grand jour. Ces assistantes évoluent d'un prestataire à l'autre, au gré des modifications de contrat. Elles restent au même poste, sans perte de salaire mais sans augmentation non plus. Trente ans sans évolution de carrière, qui dit mieux ! Lorsqu'en septembre 2017 le nouveau détenteur du contrat, Canon, les reçoit, il annonce que sept ne seront pas reprises et que leurs conditions de travail changent : plages horaires étendues de 7h à 20h, création d'un plateau hors EDF, perte

de la prime d'ancienneté...

Grève, pétition, syndicalisation

La CGT entre dans la danse, courant septembre, au gré d'une conversation. Un militant Ufict étudie le contrat entre UTO et le prestataire et compare salaires et avantages entre assistantes statutaires et non statutaires. Les militants nouent

Trente ans sans évolution de carrière, qui dit mieux !

des contacts avec cette population stressée par sa situation et un avenir compromis. Il s'agit de travailler avec elles afin que les conditions de transfert de l'ancien prestataire au nouveau ne se négocient pas individuellement mais collectivement. L'inspection du travail est sollicitée. Pour la première fois sur le site, les assistantes s'organisent en collectif.

Les 19 et 20 octobre 2017, elles sont en grève. Sur les 600 salariés du site, 470 signent une pétition de soutien. En alertant l'inspection du travail, l'Ufict-CGT suspecte, de la part de l'employeur, un manquement au Code du travail dans les conditions d'application du contrat de prestation. La CGT peut s'appuyer sur un précédent : la condamnation d'EDF, en 2014, dans une affaire de « fourniture illégale de main d'œuvre, travail dissimulé et prêt de main d'œuvre à but lucratif ». Le tribunal de Bourges avait reconnu coupable de fourniture illégale de main d'œuvre à EDF, la société Canon France Business Services. EDF avait été pour sa part reconnue coupable d'employer, à son service, des salariés dont la rémunération n'incluait pas les avantages liés au statut.

Sur la quarantaine d'assistantes concernées aujourd'hui à UTO, 27 ont désormais leur carte à la CGT. Depuis décembre 2017, CGT et Direction des Ressources Humaines de la Production Nucléaire négocient. En jeu, l'attente de la réponse de l'inspection du travail et l'embauche de ces assistantes.

Une affaire à suivre... ■

L'Unité Technique Opérationnelle

Créée en 1983, L'UTO regroupe aujourd'hui plus de 800 salariés majoritairement cadres. C'est l'un des deux centres d'ingénierie de la Direction de la Production Nucléaire.

Sa mission est d'apporter au parc nucléaire en exploitation ses compétences dans les domaines de la maintenance, pièces de rechange, arrêts de tranches, logistique, expertise technique et évaluation des fournisseurs.